

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 6 FÉVRIER 2026

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de conseillers présents à la séance :	20
Nombre de conseillers absents :	7
Nombre de conseillers ayant donné procuration :	4
Nombre de votants :	24
Date de la convocation :	30 janvier 2026
Date d'affichage :	30 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le six février, à dix-sept heures et trente minutes, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, BOÉTÉ Cécile, CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, BODEVEUR David, LE DRET STEUNOU Christelle, BENECH Pauline, LE HERVÉ Thomas, COLAS Anne Marie, BONIZEC Christel, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine, MARCHAND Cinderella (17h59)

Absents : LE GALL Maël, LE FLOCH Éric, TASSEL Stéphane, GUILLAUME Hervé, ANTHOINE Julien, THEFO Laurence, LE GUEVELLOU Marjorie

Procurations : LE GALL Maël à LE COQ Laurent jusqu'à 18h55, TASSEL Stéphane à LE HERVÉ Thomas, ANTHOINE Julien à BOURDON Yves, LE GUEVELLOU Marjorie à BODEVEUR David,

Secrétaire de séance : DAUPHIN Jean-Claude

N°2026/08

Finances locales

Budget annexe « Maison de Santé »

Autorisation de Programme / Crédits de Paiement – Révision n°6

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2311-3 ;

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable ;

Vu la délibération n°2023/72 du 3 octobre 2023, approuvant le règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération n°2012/68 du 22 novembre 2012, autorisant la mise en place d'une procédure d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) pour la section d'investissement, pour les programmes à venir qui s'y prêteraient, en raison notamment de leur pluriannualité et/ou de leur montant ;

Vu la délibération n°2022/15 du 1^{er} avril 2022 décidant l'ouverture d'une autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) dans le cadre de l'opération « Maison de Santé » ;

Vu la délibération n°2023/36 du 31 mars 2023, portant sur la mise à jour de l'AP/CP (révision n°1) ;

Vu la délibération n°2024/24 du 12 avril 2024, portant sur la mise à jour de l'AP/CP (révision n°2) ;

Vu la délibération n°2024/106 du 18 décembre 2024, portant sur la mise à jour de l'AP/CP (révision n°3) ;

Vu la délibération n°2025/19 du 4 avril 2025, portant sur la mise à jour de l'AP/CP (révision n°4) ;

Vu la délibération n°2025/118 du 18 décembre 2025, portant sur la mise à jour de l'AP/CP (révision n°5) ;

Monsieur le Maire informe les élus qu'il convient de modifier l'AP/CP (Révision n°6), afin de prendre en compte l'ajustement du montant de l'autorisation de programme et d'inscrire des crédits de paiement comme suit :

Autorisation de Programmes / Crédits de Paiement n°1/2022

Maison de Santé

Opération 100

Montant de l'AP ajusté 2022/2026	4 718 926,73 €
CP 2022	112 957,00 €
CP 2023	1 162 142,28 €
CP 2024	2 834 583,94 €
CP 2025	409 243,51 €
CP 2026	200 000,00 €

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Subventions "Maison de Santé"	TOTAL
DSIL (phase 1)	605 609,00 €
DSIL (phase 2)	275 000,00 €
Région "Bien Vivre en Bretagne 2022"	232 606,00 €
Agglomération	150 000,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	1 263 215,00 €

TOTAL AP/CP	4 718 926,73 €
--------------------	----------------

AUTOFINANCEMENT	3 455 711,73 €
------------------------	----------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Nombre de suffrages exprimés :	24
Votes Pour :	24
Votes Contre :	0
Abstention :	0

DECIDE de modifier l'AP/CP (révision n°6), telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
 Vincent CLECH

Le secrétaire de séance,
 Jean-Claude DAUPHIN

